



Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est
sur le dossier d'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU)
de la commune de Landser**

n° portail pétitionnaire : 003953/A PP

Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Landser, reçu le 1^{er} juillet 2025.

Je vous informe que la Mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire prévu par l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information sur l'absence d'avis est à porter à la connaissance du public. Elle figure sur le portail de l'évaluation environnementale.

Fait à Metz, le 2 octobre 2025

Le Président de la Mission Régionale
d'Autorité environnementale,

Jérôme GIURICI